

Rapports d'activités et d'orientation



Présenté par : — * Patrick BENEZIT
* Chantal COR
* Marc CHABANIER
* Michel COMBES
* Pierre CUSSET
* Christian GUY
* Albert MONIER
* Elise REYT

Sommaire

Rapport d'activités et d'orientation

**« 2001-2006 : six années
d'actions, de combats, de victoires »**

Introduction

Section bovine:

Soutenir le revenu des éleveurs et moderniser les exploitations

Section laitière:

Défendre notre revenu, moderniser nos exploitations, améliorer nos conditions de vie et de travail

Section porcine:

Adaptation au marché et sécurisation de notre revenu

Section ovine:

Dynamiser la production ovine dans le Cantal

Commission des agricultrices:

Pour une reconnaissance à part entière du conjoint

Section des anciens exploitants :

Se battre pour la dignité des retraités

Section des fermiers:

Rester vigilants pour consolider le statut public du fermage

Section main d'œuvre:

Faciliter le recours à la main d'œuvre salariée

Nos combats pour toutes et tous

Nos combats de demain

Conclusion

2001-2006 :

Six années d'actions, de combats, de victoires

La FDSEA du Cantal agit au quotidien dans un seul objectif : défendre le revenu et le métier des agricultrices et des agriculteurs cantaliens.

Nos combats sont nombreux car ils concernent l'ensemble de nos productions et de nos spécificités.

Nos actions se conduisent au quotidien avec détermination et efficacité. Pour donner de la puissance à nos démarches, nous les menons au sein du réseau FNSEA (95 FDSEA en France et Outre Mer, 36 associations spécialisées dont FNBovine, FNPLait, FNPorcine, FNOvine, FNCaprine, 320 000 adhérents), et toujours en partenariat avec les Jeunes Agriculteurs.

Au cours de ces 6 dernières années, nos victoires ont été nombreuses et prouvent combien le syndicalisme agricole est une force essentielle pour préserver l'économie agricole dans nos territoires.

Section Bovine

Cantal

Soutenir le revenu des éleveurs et moderniser les exploitations

Malgré les perturbations connues par le marché de la viande bovine notamment suite à la seconde crise de l'ESB, la filière a su mobiliser les moyens d'adaptation nécessaires. La FNB et la Section Bovine de la F.D.S.E.A. du Cantal travaillent en continu au maintien du revenu des éleveurs et à la modernisation des exploitations.

◆ Notre combat pour l'équilibre du Marché, première priorité

Nos actions :

Suite à la chute des cours à la production lors de la seconde crise de l'ESB en 2001, la FNB et la section bovine se sont fortement impliquées dans la gestion du marché de la viande. Rééquilibrer l'offre et la demande, et mieux connaître le marché sont les deux axes prioritaires d'intervention :

- Au plus fort de la crise de 2001, nous avons lancé une opération syndicale d'ampleur par le blocage de nombreux abattoirs français pour sauvegarder le revenu des éleveurs ;
- L'ensemble des acteurs de la filière viande bovine se sont regroupés et ont créé l'interprofession bovine du Cantal : ce rassemblement a permis de rendre les actions de régulation efficaces ;
- Enfin, des actions de soutien de la consommation et de l'export ont mobilisé nos forces pour rétablir la confiance des consommateurs et assurer des débouchés à notre viande. Nous avons notamment mis beaucoup d'énergie dans la défense de nos intérêts face aux évolutions prévues par l'OMC (actions syndicales, présences lors des réunions de l'OMC, alertes auprès des pouvoirs publics et des élus...)

Nos victoires :

Nos actions ont permis un redressement durable des cours par rapport à la phase la plus grave de la crise en 2001. Plusieurs acquis en sont à l'origine :

- Notre mobilisation a abouti à la création d'une « grille prix minimum », notamment pour l'achat des vaches de réforme et les broutards : cette référence a servi de base aux agriculteurs face à la chute des cours ;
- Nous avons par ailleurs obtenu un dégagement des broutards vers les Pays Tiers, sur plus de 200 000 tonnes, ainsi qu'une politique d'intervention publique sur les mâles et des mesures de retrait spécifiques pour les femelles ;
- Par la mise en place de démarches de qualité et d'identification valorisant le produit (notamment le Label Rouge Salers et la filière Bœuf du Cantal), relayées par les actions de communication de l'interprofession, nous avons rétabli la confiance des consommateurs et leur niveau de demande ;
- Enfin, le projet d'accord OMC et les négociations UE-MERCOSUR ont été stoppés grâce aux nombreuses actions syndicales et de communication de la FNB et des sections bovines. Sans notre intervention, l'ouverture de l'Europe à des importations massives au prix mondial aurait eu un impact catastrophique sur l'équilibre du Marché et la pérennité de nos exploitations bovins-viande.

◆ *Notre combat pour revaloriser et maintenir la production*

Nos actions :

Les professionnels se sont beaucoup investis dans la connaissance du marché et de la filière, et leurs actions ont de manière générale bénéficié d'une bonne reprise presse :

- En 2001, lors de la seconde crise de l'ESB, des relevés de prix et des manifestations en grandes surfaces ont été organisés par les éleveurs eux-mêmes ;
- des actions interprofessionnelles ont relayé leur action pour une vision à plus long terme du marché ;

Nos victoires :

- Un travail de fond a été entrepris dans l'établissement de cotations hebdomadaires : par cette action, nous avons instauré une politique de prix minimum pour les différentes productions. Ce sont tous les éleveurs dont la valorisation du produit repose sur ces références qui en bénéficient aujourd'hui ;
- Les cotations salers sont, depuis le mois de mars 2004, un véritable repère pour les éleveurs et permettent, sur le plus long terme, de structurer durablement les productions, les outils et les marchés ;

◆ *Notre combat pour défendre des aides PAC essentielles au revenu et à la dynamique de production*

Nos actions :

Nous défendons activement le niveau des aides bovines de la PAC destinées aux éleveurs de viande bovine. Il s'agit d'un élément indispensable à l'équilibre de leur revenu, suite aux réformes successives de la PAC imposées par Bruxelles.

- Depuis la réforme de 2000-2002 à aujourd'hui en passant par celle de 2003, nous n'avons cessé de nous mobiliser chaque année pour le maintien du niveau d'aide ;
- Nous avons également œuvré pour l'allègement des conditions de contrôle et limiter l'impact des pénalités et de la modulation.

Nos victoires :

- En 2000-2002, nous avons obtenu une revalorisation importante des aides :
 - PMTVA : + 40% , et PSBM : + 55%
 - Création de la PAB à 80 euros (50 pour les veaux) et crédits enveloppe flexibilité

Depuis nous nous battons sans relâche pour que ces niveaux d'aides soient conservés. Ainsi nous avons obtenu, pour la réforme de 2003 :

- Le recouplage maximum des aides : 100% PMTVA, 40% PAB, 100% PAB veau.
 - Le complément national PMTVA de 50 euros, soit 160 millions d'euros par an au total.
- Nos actions ont enfin apporté des adaptations conséquentes de la grille conditionnalité - identification : à notre demande, des règles claires ont été établies sur les points à contrôler et les pénalités. Par exemple, le délai initial de 7 jours pour le bouclage a été porté à 20 jours en 2006, et un délai de 7 jours supplémentaires pour la notification a été obtenu. Ces remises en question sont une première étape vers une adaptation raisonnable des contrôles appliqués à nos élevages aujourd'hui.

◆ *Notre combat pour une réforme indispensable de l'équarrissage*

Nos actions :

La mise en place de la nouvelle taxe d'équarrissage applicable depuis le 10 janvier 2004, destinée à financer le Service Public d'Equarrissage, a suscité la mobilisation de la FDSEA et de la section bovine : des négociations ont été organisées au Ministère de l'Agriculture le 23 janvier, et une centaine d'éleveurs se sont rendus devant une grande surface d'Aurillac pour protester contre les répercussions de cette taxe aux éleveurs.

Nos victoires :

Le décret du 28 septembre 2005 concrétise l'engagement du Ministre suite à la réunion du 23 janvier : depuis 1^{er} octobre 2005, les prestations de collecte et d'élimination de ces sous-produits animaux relèvent de relations commerciales.

◆ *Notre combat pour la transparence dans la filière*

Nos actions :

- Au plan européen, la FNB et les sections bovines se sont mobilisées pour faire paraître clairement l'origine des viandes sur l'étiquette des viandes proposées au consommateur ;
- Par ailleurs, la transparence des conditions de formation du prix payé à l'éleveur est une priorité d'action pour nous. Cela suppose d'harmoniser sur l'ensemble du territoire national la présentation de la carcasse à la pesée, le classement de la conformation et l'état d'engraissement. C'est l'objectif de l'association interprofessionnelle NORMABEV créée en 2003 sous proposition de la FNB ;

Nos victoires :

- Nos actions ont abouti, à l'échelle européenne, à l'obligation de l'étiquetage de l'origine de la viande bovine à partir de 2002 (pays de naissance, élevage, abattage) : le sigle VBF permet ainsi de mettre en avant la viande française. De plus, en France depuis la fin 2003, l'étiquetage de l'origine en Restauration Hors Foyer a été rendu obligatoire.
- Au plan national, nous avons œuvré pour la mise en place de machines à classer : elles ont pour but de parvenir à un classement technique parfaitement harmonisé des carcasses. Dans le Cantal, nous avons été parmi les premiers à installer une machine à classer au sein d'un abattoir en 2002.
- La mise à disposition des éleveurs des informations d'abattage est enfin indispensable pour la transparence de la filière. Là encore, la FDSEA du

Cantal est parmi les pionniers en la matière : chaque éleveur peut accéder à ces données en ligne depuis la fin septembre 2006.

◆ *Nos combats de demain*

Trois axes principaux se dessinent aujourd'hui pour guider les actions de la FNB et de nos sections bovines :

Valoriser le produit et renforcer le partenariat filière

- *L'avenir de la production repose d'abord sur la capacité des éleveurs à agir pour la valorisation de leur produit et s'investir dans le suivi des relations avec la filière. Mise en place de démarches qualité et d'identification du produit, conditions de formation du prix, adaptation de l'offre et de la demande... sont des axes de travail à privilégier.*
- *La filière italienne reste la pierre angulaire de nos marchés. Les performances génétiques de nos races à viande nous confèrent un statut de fournisseurs privilégiés des italiens. Nous devons renforcer nos actions pour que nos brouards demeurent les meilleurs du monde.*
- *Dans le Cantal, la mise en place de l'Indication Géographique Protégée pour le Bœuf du Cantal, la filière Label Rouge Salers, le projet d'une identification du Bœuf de Montagne sont des voies d'avenir que nous travaillons déjà et qu'il nous faut porter demain.*

Conforter le potentiel de production et les bonnes pratiques d'élevage

- *La modernisation des exploitations et des conditions de travail des éleveurs est indispensable pour maintenir un potentiel de production adapté aux exigences de demain : le Plan Bâtiment restera l'un des principaux leviers ;*
- *La Charte des bonnes pratiques d'élevage sera un outil déterminant à l'avenir pour permettre aux éleveurs de répondre collectivement aux attentes des consommateurs, et de communiquer positivement sur leur métier ;*
- *En parallèle, il est impératif de simplifier les procédures administratives et d'alléger les contrôles et pénalités pesant à l'excès sur les éleveurs.*

Compensations PAC, négociations internationales : des enjeux vitaux à défendre

- *Les producteurs doivent continuer de bénéficier de soutiens à la PAC pour équilibrer leur résultat (compte tenu des exigences et coûts de production auxquels ils font face). Nous veillerons à l'engagement de stabilité de la PAC jusqu'en 2013 puis à des dispositions qui préserveront le revenu au-delà ;*
- *L'élevage bovin-viande a vocation d'autre part à s'inscrire au coeur des priorités d'aides du 2nd pilier « Développement rural » par sa relation au territoire et le respect des attentes de la société. Nous resterons mobilisés en ce sens ;*
- *Au plan des négociations internationales (OMC, MERCOSUR), une régulation des volumes d'importation est impérative. Nous poursuivrons notre mobilisation afin de conserver les droits de douanes européens.*

Section laitière

Cantal

Défendre notre revenu, moderniser nos exploitations, améliorer nos conditions de vie et de travail

Durant ces six dernières années, la section laitière s'est attachée à travailler sur l'ensemble des préoccupations des producteurs de lait.

Les dernières réformes ont été une révolution principalement dans le domaine laitier. Elles ont fait basculer la production laitière dans un schéma de baisse de prix.

◆ Notre combat pour le revenu laitier

Nos actions :

- En début d'année 2004, nous avons bloqué des camions de lait de diverses entreprises du département et les usines de Saint Mamet et de Riomès Montagnes pendant plus de deux jours avec la mobilisation de près de 400 producteurs de lait du département.
- Le 24 août 2004, nous avons retiré des produits laitiers de grandes marques des rayons des grandes surfaces d'Aurillac, de Saint Flour et de Mauriac pour protester contre les baisses de prix du lait.
- De fin août à début septembre 2005, nous avons bloqué plus de 25 camions sur tout le département. Toutes les entreprises collectant dans le Cantal ont été touchées et plus de 500 agriculteurs se sont mobilisés pour protester contre la baisse de prix du lait.
- Une opération du même type que celle de 2005 a eu lieu en septembre 2006.
- Dans notre lettre aux adhérents et dans l'Union, nous publions régulièrement la grille de prix du lait afin de tenir les producteurs laitiers au courant des prix pratiqués par chaque entreprise.
- Nous intervenons de manière systématique auprès des entreprises qui ne respectent pas l'accord de prix minimum.
- Le 20 septembre 2006, nous avons organisé une manifestation devant la préfecture du Cantal à Aurillac où plus de 150 agriculteurs étaient présents pour interpeller les pouvoirs publics sur les difficultés des éleveurs.

Nos victoires :

- Toutes les actions menées pour la défense du prix du lait nous ont permis de conserver un accord interprofessionnel garant d'un prix du lait minimum. Même s'il n'est pas satisfaisant, cet accord permet de contenir la baisse du prix du lait voulue par la réforme la PAC de 2003. La Commission européenne avait prévu que la baisse du prix du lait serait compensée uniquement à 60 % par l'aide laitière.
- Nous avons obtenu que la baisse du prix du lait, inscrite dans la réforme de la PAC de 2003, reste dans la limite de l'ADL (Aide Directe Laitière).
- A titre d'exemple, pour l'année 2004, les entreprises laitières voulaient une baisse de -18 €/1 000l. Suite à nos actions à l'initiative de la FNPL, la baisse a été limitée à -10 €/1 000l, avec une ADL de +12,24 €/1 000l.
- Grâce à une présence permanente, nous avons réussi à conserver les allocations provisoires (ou prêts de quotas) qui étaient très fortement menacées.
- Tous les ans, nous avons obtenu des mesures prioritaires de fin de campagne pour les petits producteurs (remboursement jusqu'à 6 500 l pour des quotas inférieurs à 100 000 l).
- En 2005, nous avons obtenu l'avancement de l'ADL au 15 octobre.
- En 2006, nous avons obtenu l'avancement du versement de 50 % des DPU.

◆ *Notre combat pour réorienter notre filière laitière départementale*

Nos actions :

- Dès 2001, nous avons réuni l'ensemble des représentants de la filière afin de solliciter l'ensemble des membres de la filière laitière pour reprendre le dialogue jusque là totalement bloqué. Nous avons souhaité que tous les maillons de la filière laitière se remettent autour de la table dans le but de reprendre les négociations, de reconstruire une filière cohérente et de se mettre d'accord sur un socle commun pour l'AOC Cantal.
- Nous avons travaillé avec le CIF à la révision du décret de l'AOC Cantal. Depuis 2001, cette révision s'est intensifiée. Le 11 décembre 2002, un nouveau projet de décret AOC Cantal a été proposé pour la première fois à la Commission d'Enquête de l'INAO. Le 10 septembre 2004, la Commission d'Enquête s'est déplacée dans le Cantal pour étudier le projet et a auditionné la FDSEA qui a rappelé son soutien au projet de décret de l'AOC Cantal et l'importance de l'aboutissement de ce texte. Depuis l'examen du projet par la Commission d'Enquête, la FDSEA s'est appliquée à sensibiliser les pouvoirs publics à propos de l'importance du décret AOC Cantal pour la filière laitière départementale.
- Depuis plusieurs années, un accord interprofessionnel avait été conclu au sein de la filière AOC Cantal à propos du « gradage du fromage Cantal ».

Au cours de l'année 2003, nous sommes intervenus auprès des pouvoirs publics et du Ministre de l'Agriculture lui-même pour que cet accord soit enfin reconnu et pour assurer ainsi la transparence de notre filière laitière.

- Au printemps 2005 et en mars 2006, nous avons réalisé des visites chez les différents transformateurs et affineurs du département afin de vérifier que ces entreprises réalisent correctement le gradage des fromages, cela pour favoriser une production de qualité.
- Courant mars 2006, les producteurs d'AOC Salers se sont retrouvés dans une situation de flou quant au volet sanitaire de la production et à l'utilisation de la gerle en bois. Nous sommes intervenus auprès du Préfet du Cantal pour qu'il précise clairement où en sont les dispositions réglementaires de la partie sanitaire de la production du fromage AOC Salers.

Nos victoires :

- Nous avons pu, grâce à la plateforme du 7 décembre 2001, dégager un socle commun aux trois familles de la filière pour l'AOC Cantal.
- Le 7 juillet 2003, Hervé Gaymard annonce, lors de sa venue dans le Cantal, la signature du décret gradage pour l'AOC Cantal.
- Nous avons obtenu, fin mars 2006, une clarification par le Préfet du Cantal des règles sanitaires pour la production de l'AOC Salers après plus d'un mois d'interrogations.
- Lors de la fusion des laboratoires d'analyses LIAL MC (Aurillac) et CILAL (Clermont-Ferrand) pour former ANALHYSA, nous avons conservé le paiement du lait à la qualité sur le site d'Aurillac (70 emplois). Notre lait restera analysé à Aurillac.
- Après plus de 30 ans de débats, le projet de décret de l'AOC Cantal doit faire l'objet d'un examen ultime au CNPL le 1er décembre 2006.

◆ *Notre combat pour moderniser nos exploitations et améliorer nos conditions de vie et de travail :*

Nos actions :

La Section Laitière s'est préoccupée des conditions de vie et de travail des éleveurs laitiers, éléments qui ont un poids considérable dans la production laitière. Nous avons également favorisé les mesures susceptibles de consolider les ateliers laitiers. Nous avons mené plusieurs actions :

- Le 4 septembre 2003, nous avons organisé « une journée laitière » qui portait sur l'optimisation des charges de structures, alimentaires ou de travail. Elle a réuni plus de 200 éleveurs.
- Durant l'hiver et le printemps 2004-2005, la Section Laitière a collaboré à un projet régional intitulé « Objectif Lait 2010 » destiné à mettre en évidence la perception du travail d'astreinte chez les éleveurs laitiers de la région Auvergne ainsi que son potentiel de délégation. Plusieurs axes de solutions ont été proposés aux 2000 exploitants agricoles enquêtés dans le cadre de cette étude.
- Depuis 2003, une réflexion est menée en collaboration avec la MSA concernant les conditions de travail des éleveurs laitiers. Cette réflexion a débouché sur l'intervention d'une ergonome qui établit un diagnostic des conditions de travail chez les éleveurs afin que ces derniers puissent améliorer l'aménagement des bâtiments et salle de traite. Ce projet est mené sur la région Auvergne et rentre dans la deuxième phase du projet « Objectif Lait 2010 ».
- Durant les mois de février et de mars 2005, nous avons organisé des formations concernant les butyriques pour permettre aux éleveurs de bien mesurer les incidences financières de ces éléments et pour leur permettre une meilleure maîtrise de leur production.
- Durant l'hiver 2005-2006, nous avons organisé des réunions techniques laitières, intitulées « Etre producteur laitier demain », en partenariat avec la Chambre d'Agriculture, le Centre de Gestion, le Contrôle Laitier, l'ADASEA et la Fédération Départementale des Groupements d'Employeurs Agricoles (FDGEA). Ces réunions ont réuni près de 300 producteurs laitiers. L'amélioration de son efficacité économique, l'optimisation de son système de production, la réduction des contraintes de travail, ont été les principaux thèmes abordés.
- Nous sommes intervenus auprès de l'Etat, du Conseil Général et du Conseil Régional pour que les crédits spécifiques aux aménagements des bâtiments, à l'amélioration de leurs abords et à la modernisation du matériel de traite soient accrus.
- Conscients de la nécessité de conforter les ateliers laitiers, nous sommes intervenus auprès des pouvoirs publics (Etat, Préfet), des collectivités territoriales (Conseil Général, Conseil Régional) et du Crédit Agricole pour obtenir des financements pour favoriser la mobilité gratuite des quotas. Ces financements doivent permettre aux éleveurs qui le demandent d'arrêter la production laitière et de redistribuer le lait ainsi libéré à ceux qui souhaitent conforter leur atelier.

Nos victoires :

- Nous avons obtenu que le Conseil Général et le Conseil Régional accompagnent financièrement les producteurs pour moderniser et améliorer les bâtiments d'élevage et leurs abords. Par ailleurs, le nouveau plan

national bâtiment prend en compte pour la première fois les élevages laitiers.

- Nos actions ont permis de mobiliser les organismes techniques (ADASEA, MSA, Chambre d'Agriculture, Centre de Gestion, Contrôle laitier) afin qu'ils mettent à disposition des éleveurs des références actualisées pour aider à améliorer l'efficacité technique de nos ateliers laitiers et à réduire la pénibilité de la traite.
- La parution du décret autorisant la création des Sociétés Civiles Laitières apporte une réponse à nos attentes de mise en commun d'ateliers laitiers.

◆ *Nos combats de demain*

Développer et moderniser notre production :

- *Nous demandons la reconduite de la procédure d'échanges entre quota laitier et primes vaches allaitantes pour permettre aux éleveurs qui le souhaitent de se spécialiser.*
- *Notre département, en retard au point de vue de la modernisation des bâtiments, doit absolument y palier. C'est pourquoi, les crédits nécessaires doivent impérativement être apportés au plan bâtiment.*
- *La Charte des Bonnes Pratiques d'Élevage sera déterminante pour aider les éleveurs à répondre aux attentes de la société. Nous devons veiller à ce que tous les éleveurs puissent s'y engager.*

Améliorer notre qualité de vie et de travail

- *Nous mènerons des actions pour faciliter les conditions de travail des éleveurs laitiers et pour améliorer leur qualité de vie. Cela passera, entre autres, par le développement de l'agriculture de groupe, par l'accès facilité au remplacement.*
- *Nous rappelons notre engagement constant pour que les procédures administratives ainsi que les contrôles soient allégés.*

Défendre notre revenu :

- *Cela fait plusieurs mois déjà que les entreprises qui collectent le lait dans notre département ont, pour la plupart, pratiqué un prix du lait inférieur à l'accord interprofessionnel régional qui avait été passé entre les trois collèges (producteurs, coopératives, industriels). Nous demandons que toutes les entreprises laitières respectent cet accord qui est le garant d'un minimum payé aux producteurs de lait.*
- *Actuellement, les prêts de campagne sont menacés de disparition. Nous nous battons pour les conserver.*
- *Depuis trop longtemps nous attendons la validation du décret AOC Cantal. Nous demandons que celle-ci intervienne enfin. Une AOC doit permettre à un territoire de vivre. Il est donc urgent de répondre à l'attente des producteurs.*

- *Notre département possède six AOC. Or, les producteurs laitiers n'ont aucun retour de la plus-value effectuée sur les fromages. Exploisons ce potentiel et rendons aux producteurs laitiers ce qui leur est dû par l'instauration d'un complément de prix AOC.*
- *Nous souhaitons que la mise en marché des fromages soit organisée de manière cohérente et efficace. Nous nous mobiliserons afin que la commercialisation des AOC profite à tous les membres de la filière, et bien évidemment aux producteurs de lait.*
- *Nous voulons mettre à profit notre situation de zone de montagne en développant l'identification précise des produits de montagne. Nous collaborerons encore à l'effort qui est déjà réalisé pour promouvoir nos produits.*
- *Nous veillerons à ce que les produits phares de notre agriculture, tels que les AOC ou les produits de montagne, tirent les prix vers le haut et permettent une revalorisation du prix du lait pour l'ensemble des producteurs.*

Notre métier est passionnant et l'avenir existe. Bien sûr les problèmes, les inquiétudes y sont nombreux. Nous avons essayé pendant ces 6 années d'en résoudre le plus possible. Le travail n'est jamais fini. Nous continuerons dans cette voie pour que chaque producteur de lait puisse vivre dignement de son travail et que le mot revenu redevienne pour nous quelque chose de positif. Nos réussites seront à la hauteur de nos combats. Ensemble nous sommes capables de déplacer des montagnes. Merci à chacun d'être un éleveur laitier engagé. Soyons collectivement ambitieux.

Section Porcine

Cantal

Adaptation au marché et sécurisation de notre revenu

Nous producteurs de porcs, nous sommes confrontés à un marché qui évolue en permanence en dents de scies, et ceci sans aucun filet de sécurité.

Dans ce contexte, la FDSEA du Cantal a choisi de porter ses efforts sur des actions de sécurisation du revenu et d'adaptation aux exigences du marché.

◆ Notre combat pour la pérennisation de l'aide à la qualité du porc en zone de Montagne

Nos actions :

Nous sommes intervenus chaque année auprès des pouvoirs publics pour rappeler notre attachement à ce soutien financier destiné à compenser le surcoût d'approvisionnement en aliments pour les éleveurs de porcs en zone de montagne et de piémont.

Nos victoires :

Nous avons obtenu le versement annuel de cette aide et la pérennisation d'une enveloppe nationale réservée spécifiquement aux éleveurs de zones de montagne. Dans le Cantal, l'enveloppe allouée atteint 195 000 euros et bénéficie à 100 éleveurs, soit un soutien de 1 950 € en moyenne par élevage.

◆ Assurer l'identification et la valorisation de nos produits régionaux

Nos actions

Afin de peser face à la grande distribution, nous nous sommes fortement investis pour développer l'Association des Interprofessions Porcines de Montagne (APM), créée en 1996, ainsi que la plate-forme de vente Porc Montagne Développement (PMD) créée en juillet 2000.

L'objectif est de regrouper l'offre de produits sous une même bannière commerciale au travers de la CCP « Porc de Montagne », obtenue au cours de l'année 2002.

Dans le cadre de la section porcine régionale, nous avons participé à l'élaboration du cahier des charges de l'IGP « Salaisons d'Auvergne » en demandant que la totalité de la transformation soit réalisée avec des porcs auvergnats.

Nos victoires

Les éleveurs de porcs de montagne disposent désormais d'une plate-forme de vente apte à unir l'ensemble des opérateurs, derrière une marque commerciale unique « Porc de Montagne », avec un conditionnement reconnu des consommateurs (la barquette verte).

D'ores et déjà, les éleveurs engagés bénéficient d'une plus-value qui doit être confirmée et amplifiée dans les années à venir.

En 2005, le cahier des charges IGP « Salaisons d'Auvergne » a été arrêté en précisant que les produits seraient élaborés avec 100 % de porcs auvergnats dans un délai de 6 ans.

◆ *Notre combat pour un budget consolidé dans la Convention Conseil Général*

Nos actions

La filière porcine cantalienne est fragilisée par la faiblesse des ateliers de naissance. Nous avons sensibilisé le Conseil Général du Cantal à la nécessité de réaliser un effort particulier en direction des naisseurs, afin de conserver une filière porcine de montagne dans le département.

Nous avons renouvelé nos démarches à propos de la négociation concernant le renouvellement de la future convention agricole.

Nos victoires

Retenant nos demandes, l'actuelle convention prévoit un budget annuel de 95 000 euros, permettant à plus d'une cinquantaine d'éleveurs de bénéficier d'une aide de 54 € par cochette.

◆ *Crise de marché, sécheresse et canicule 2003 : Notre combat pour faire reconnaître les pertes pour la production porcine*

Nos actions

Les producteurs porcins non spécialisés ne pouvant prétendre au dispositif national des fonds calamités, la section porcine a « forcé les portes de la DDAF » afin de faire visiter les couloirs de cette administration à quelques porcelets « enguirlandés ». Parallèlement, des rencontres ont eu lieu avec les représentants de la MSA pour les sensibiliser à la situation des producteurs de porcs et aux difficultés du marché.

Nos victoires

En 2003, la DDAF a attribué l'enveloppe FAC (422 000 €) notamment aux éleveurs porcins, non éligibles aux aides calamités, ce qui a permis de rétablir une équité de traitement entre agriculteurs.

La MSA du Cantal a accordé une enveloppe de 54 000 € aux éleveurs de porcs pour la prise en charge partielle de cotisations sociales 2003.

Par ailleurs, nous avons obtenu des prêts de trésorerie aux taux préférentiels de 2%.

En 2003, Le Conseil Général a accordé un complément exceptionnel à l'aide cochette de 21 €, et le Conseil Régional de 60 €.

◆ *Porcherie de Marchastel 2004 : notre combat pour faire respecter le droit d'exercer notre métier d'éleveur*

Nos actions

Nous avons défendu le projet d'extension de porcherie déposé par Monsieur et Madame CHALIERS, au seul motif qu'il répondait à la totalité des exigences réglementaires et qu'il était dès lors intolérable que les pouvoirs publics interdisent à cette famille de poursuivre leur métier d'éleveurs de porcs.

En août 2004, nous avons participé à la réunion publique organisée à Marchastel par le Commissaire enquêteur.

En octobre 2004, nous avons rencontré le bureau du Parc des Volcans ouvertement opposé au projet de la porcherie.

En novembre 2004 lors de l'AG de la FDSEA, à l'initiative du président de la FDSEA, l'ensemble de l'assistance se lève pour protester devant le Secrétaire Général de la Préfecture du traitement injuste qui est fait à ce dossier.

En novembre et décembre, nous faisons procéder à des analyses juridiques de la position des pouvoirs publics avec l'aide de la Chambre d'Agriculture du Cantal et de la FNSEA.

Nos victoires

Après intervention du Ministère de l'Agriculture et de l'Environnement, le Préfet est obligé, malgré lui, d'appliquer la loi, en accordant l'autorisation d'exploiter à la Famille Chaliers.

En Octobre 2005, la nouvelle porcherie est inaugurée avec l'ensemble des éleveurs et des élus qui ont soutenu le projet.

En 2005, le Conseil Régional d'Auvergne a élaboré, avec la profession, une nouvelle Charte afin d'accompagner l'ensemble des projets d'élevages porcins qui répondent aux normes réglementaires, évitant ainsi tout nouveau conflit !

◆ *Nos combats de demain*

Pendant ces 6 années, nous avons défendu notre métier, nos adhérents, fait valoir nos opinions et nos idées. Nous nous engageons à continuer dans cette voie pour que notre production ne soit pas un sujet tabou mais plutôt garant de revenu et de réussite professionnelle.

Favoriser la réduction des coûts de production

Face aux surcoûts liés à la localisation géographique, les producteurs de porcs du Cantal doivent impérativement rechercher à optimiser leurs coûts de production. La section porcine s'efforcera de mener à l'avenir des actions pour permettre aux éleveurs d'améliorer leur compétitivité.

Développer le nombre d'éleveurs pour conforter la filière régionale

La section porcine va réunir tous les intervenants de la filière (JA, Groupements, ADSAEA, Chambre d'Agriculture, Banques, Centre de Gestion) pour élaborer un référentiel apte à mieux accompagner les projets d'installation d'ateliers porcins. Notre objectif est d'accroître le nombre de producteurs afin d'assurer un approvisionnement suffisant pour l'ensemble de nos démarches qualité. Nous sommes convaincus que les Charcuteries d'Auvergne, reconnues et appréciées, contribuent et contribueront tant à la notoriété de notre territoire qu'à son développement économique.

Section Ovine

Cantal

Dynamiser la production ovine dans le Cantal

◆ Notre combat pour valoriser l'image des éleveurs de moutons

Nos actions

Avec la Fédération Nationale Ovine (FNO), nous nous sommes mobilisés pour renforcer l'image de la production ovine tant auprès des consommateurs que des jeunes en formation.

Nos victoires

La Charte interprofessionnelle de relance de la production ovine française a été mise en place dans notre région. Dans le cadre de la Charte, la section ovine s'est efforcée de faire passer un message positif et optimiste de la production ovine et du métier d'éleveurs ovins.

◆ Notre combat pour protéger nos élevages des prédateurs

Nos actions

La présence des loups et des ours constitue une menace pour nos élevages ovins dans les zones de montagne. La section ovine de la FDSEA du Cantal a apporté son soutien aux zones actuellement concernées par les attaques de prédateurs (pétition, courriers aux élus, communiqué de presse...).

Si le Cantal n'est pas encore concerné par les prédateurs sauvages, nous sommes toutefois confrontés à de multiples attaques de chiens errants. La section ovine du Cantal a pris contact avec GROUPAMA pour élaborer une assurance adaptée.

Nos victoires

La FNSEA et la FNO ont fait reconnaître par le Ministère de l'Écologie la nécessité de prélever des loups pour la protection des élevages. Certes, le prélèvement autorisé demeure très limité au regard du grand nombre d'attaques et les modalités de ce prélèvement doivent être revues. Cependant, la régulation fait désormais partie de l'arsenal des mesures applicables en France.

La section ovine de la FDSEA du Cantal a contractualisé avec GROUPEAMA une assurance de groupe « attaques de chiens errants » avec un tarif préférentiel pour les adhérents de la section.

◆ *Notre combat pour la sécurité sanitaire de notre filière*

Nos actions

La production ovine a été à de nombreuses occasions touchée par des crises sanitaires : fièvre aphteuse, tremblante, fièvre catarrhale... Les professionnels ont souhaité mettre en place au plus vite un système de traçabilité pour améliorer la gestion des crises sanitaires.

Nos victoires

Le système d'identification est désormais obligatoire pour les éleveurs professionnels et non professionnels. Tous les détenteurs de moutons sont ainsi identifiés.

◆ *Notre combat pour un juste calcul des DPU ovines*

Nos actions

Dans le Cantal, les Primes à la Brebis et à la Chèvre (PBC) sont sous-utilisées. Dans ce contexte, nous avons recensé les éleveurs ovins dont le calcul de DPU était inférieur à leur référence 2006. Nous sommes alors intervenus auprès de la DDAF pour qu'elle tienne compte de cette situation.

Nos victoires

Suite à notre intervention, la DDAF a contacté tous les éleveurs concernés et leur a revalorisé les DPU à hauteur de leurs références 2006.

◆ *Nos combats de demain*

Veiller à ce que le Massif Central demeure une zone sans prédateurs sauvages

La section ovine, avec la fédération régionale ovine, se mobilisera pour refuser l'installation du loup dans le massif central. Nous défendrons notre droit à exercer notre métier d'éleveurs en toute sécurité et la nécessité économique de donner la priorité au pastoralisme plutôt qu'au loup.

Conforter la filière ovine dans le Cantal

Face à la faiblesse des installations en production ovine, nous souhaitons mobiliser à l'avenir des moyens supplémentaires pour sensibiliser les jeunes à l'intérêt de cet élevage : cours en hausse, faible capital mobilisé, PBC disponibles...

Commission des Agricultrices

Cantal

Pour une reconnaissance à part entière du conjoint

Depuis 2001, la Commission des Agricultrices a poursuivi son activité avec pour objectif de donner au métier d'agricultrice, toute la place qu'il mérite.

◆ Notre combat pour faire connaître notre métier

Des actions

Depuis 2003, la Commission des Agricultrices organise l'opération Fermes Ouvertes afin de faire découvrir aux enfants le métier d'agricultrices et d'agriculteurs.

Des victoires

Chaque année, cette opération a remporté un vif succès auprès des écoles avec 600 enfants accueillis dans près de 30 exploitations du département.

En 2005, notre démarche a reçu un laurier d'or, récompensant notre initiative d'organiser des visites chez le producteur, le transformateur et dans les lieux de vente des produits agricoles.

◆ Notre combat pour la place des femmes : « Journée des agricultrices », un événement médiatique

Des actions

La commission des agricultrices a participé activement au comité de pilotage de l'étude réalisée par l'ADASEA en 2003, qui s'intitule « les femmes installées en agriculture dans le Cantal : quel réel impact économique et social aujourd'hui ? ».

Des victoires

Prenant appui sur cette étude, la commission des agricultrices a co-organisé avec l'ADASEA et les JA une journée de communication sur le métier d'agricultrice

Elle s'est déroulée le 4 novembre 2005 sur le thème « Devenir agricultrice aujourd'hui ». Cette « journée des agricultrices » a remporté un franc succès. Plus de 200 personnes ont participé au débat en donnant une vision positive de l'agriculture et du métier d'agricultrice.

◆ *Notre combat pour apporter un soutien essentiel aux familles touchées par le deuil*

Des actions

Animée par la Commission des agricultrices, l'Association Terre Entre-Aide Cantal (ATEC) intervient après le décès d'un exploitant pour aider la famille à maintenir l'activité de l'exploitation. Elle propose notamment le recours à un salarié pendant quelques semaines.

Des victoires

Après intervention de la FDSEA, l'ATEC a pu continuer à bénéficier d'une enveloppe budgétaire dans le cadre de la convention agricole du Conseil Général. Entre 2001 et 2006, l'ATEC est intervenue auprès de 60 familles touchées par décès et a mis en place 3 250 journées de remplacement.

◆ *Notre combat pour la reconnaissance du conjoint dans le Projet Agricole Départemental*

Des actions

Nous avons à plusieurs reprises revendiqué la reconnaissance des conjoints, notamment lors de l'attribution des droits à produire ou des soutiens publics.

Des victoires

Sous l'impulsion de la FDSEA, le nouveau Projet Agricole Départemental du 29 juin 2005 a mis en œuvre la pleine reconnaissance des actifs et notamment des conjointes au travers des politiques d'attribution des droits à produire, des primes ou d'orientations des moyens de production.

◆ *Nos combats de demain*

Pour les années qui viennent, la Commission des Agricultrices souhaite poursuivre son combat pour la reconnaissance pleine et entière des conjointes ainsi que pour l'amélioration des conditions de vie familiale des exploitants.

Pour des agricultrices à part entière

Nous attendons des pouvoirs publics qu'ils traitent, à leur tour, avec équité les conjoints en appliquant la transparence totale, quelle que soit la forme juridique de l'exploitation, dans l'attribution des soutiens du second pilier : ICHN, PHAE, plan bâtiments

Pour des familles agricoles vivantes

La Commission souhaite également porter ses efforts sur l'amélioration des conditions de vie des familles agricoles et imaginer des actions pour combattre les risques d'isolement de l'agriculture de montagne.

Section des Anciens Exploitants

Cantal

Se battre pour la dignité des retraités

Depuis 2001, la Section des Anciens Exploitants a obtenu des acquis syndicaux incontestables revendiqués depuis de nombreuses années :

◆ Notre combat pour la revalorisation des retraites : des acquis successifs

Des actions

Après les manifestations de 1998, nous avons poursuivi nos actions auprès des pouvoirs publics pour revendiquer et obtenir une augmentation de nos retraites.

Des victoires

En 1998, suite à quatre manifestations régionales, le premier plan de revalorisation des petites retraites s'étalant de 1998 à 2002 a été mis en œuvre.

En 2002, le plan quinquennal de revalorisation des petites retraites arrive à son terme. Son objectif était que les petites retraites atteignent le niveau minimum vieillesse pour une carrière complète en agriculture, c'est-à-dire 577.90 Euros/mois pour les chefs d'exploitations et les veuves et 458.80 euros/mois pour les conjointes et les aides familiaux.

En 2002, la Retraite Complémentaire Obligatoire (RCO) est créée. A l'origine la RCO additionnée au minimum vieillesse devait atteindre les 75 % du SMIC pour une carrière complète. La RCO est en place mais l'objectif initial n'est pas encore totalement atteint.

En 2003, les retraites agricoles versées au trimestre sont désormais mensualisées

En 2006, 300 mères de famille dans le Cantal, bénéficieront d'une majoration de pension de retraite de 1300 Euros/an en moyenne. En effet un article de la Loi d'Orientation Agricole 2005 prévoit que les périodes d'affiliation à Assurance

Vieillesse des Parents au Foyer (AVPF) seront désormais prises en compte pour la revalorisation des pensions de retraite.

Actuellement, trois nouvelles mesures de revalorisation des retraites agricoles font l'objet de discussions dans le cadre de la loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2007. Monsieur de Villepin s'est, à ce titre, engagé à revaloriser progressivement les plus faibles retraites pour leur permettre d'atteindre le minimum vieillesse. Jacques CHIRAC, Président de la République, a annoncé lors du dernier Sommet de l'Élevage à Cournon, un budget supplémentaire de 160 millions d'euros pour revaloriser les retraites des agriculteurs les plus modestes. 300 000 retraités agricoles devraient en bénéficier.

◆ *Nos combats de demain*

Toutes ces victoires sont le fruit des nombreux combats conduits par les anciens exploitants au sein de la section.

Pour l'avenir, la section poursuit son action autour de deux thèmes essentiels :

Les Retraites Agricoles

1. *Améliorer le niveau des retraites agricoles et élargir le champ des retraités entrant dans les critères d'accès aux revalorisations avec l'étendue de la Loi Fillon aux retraités agricoles et la revalorisation du minimum vieillesse.*
2. *Améliorer le sort des agricultrices retraitées. Nombreuses d'entre elles ont participé activement à l'exploitation au côté du conjoint sans avoir un réel statut. Elles justifient ainsi d'une carrière courte en agriculture ce qui les exclue des revalorisations des retraites. La section demande l'attribution de la Retraite Complémentaire Obligatoire aux conjointes et l'abaissement des seuils.*
3. *Accorder une bonification forfaitaire par enfant élevé*

La Vieillesse et la Dépendance

Depuis quelques décennies, la société connaît une mutation sans précédent : la durée de vie s'allonge, la moyenne d'âge augmente, le nombre de personnes âgées devient de plus en plus important.

Le vieillissement crée des charges par l'augmentation du coût des retraites et de l'assurance maladie, mais il procure aussi de la richesse : les retraités sont des consommateurs et aussi des créateurs d'emploi. En effet les associations du service à domicile sont le plus important employeur de main d'œuvre dans les cantons ruraux.

Face à l'évolution de la société, la section des anciens a la volonté d'agir avec ces associations pour unifier les actions sur le terrain.

Les engagements viseraient à une meilleure prise en compte des problèmes liés au vieillissement et à la dépendance, en s'appuyant sur des valeurs d'entraide, de solidarité et de création de lien social, notamment chez les personnes âgées.

La section souhaite se battre pour lutter contre l'isolement, pour le maintien des personnes âgées à domicile le plus longtemps possible et une prise en compte du vieillissement par nos Politiques.

Section des Fermiers

Cantal

Rester vigilants pour consolider le statut public du fermage

La section des fermiers est restéemobiliséeet vigilante pour la défense de nos droits.

◆ Notre combat pour un statut de droit public du fermage

Nos actions :

Le statut d'ordre public du fermage, créé en 1946 interdit aux parties à un bail rural de déroger aux dispositions du statut du fermage (même si elles le décident d'un commun accord).

Le caractère d'ordre public a été contesté, depuis sa mise en place, par les représentants des propriétaires, et l'est toujours aujourd'hui. La Section Nationale des Fermiers et Métayers et la FNSEA se sont toujours mobilisées face à ces contestations.

Nos victoires :

Nous avons réussi à défendre le caractère d'ordre public du statut du fermage jusqu'à aujourd'hui. Il est d'ailleurs repris dans la loi d'orientation agricole du 5 janvier 2006. Grâce notre action, il n'est donc toujours pas possible pour les bailleurs de signer des contrats librement négociés avec les fermiers.

Depuis la reconnaissance de l'entreprise agricole au travers du fonds agricole, il est désormais possible d'opter pour un bail cessible.

◆ *Notre combat pour maintenir la valeur du point et l'encadrement des loyers des maisons d'habitation*

Nos actions :

Avec la SNFM, nous sommes intervenus pour éviter la libéralisation dans la fixation de loyers proposés lors des débats sur la loi d'orientation agricole, qui aurait conduit à une hausse considérable des loyers pour les exploitants.

Au niveau de la commission consultative du Cantal, nous nous sommes opposés aux propositions des représentants des propriétaires de revoir à la hausse les loyers des maisons d'habitation ainsi que la valeur du point dans le calcul du fermage.

Nos victoires :

Notre action a permis le maintien de la fixation de minima et maxima par la commission consultative paritaire des baux ruraux pour les loyers d'habitation. L'encadrement des loyers est donc aujourd'hui réglementée et donne au fermier une référence indispensable.

La valeur du point pour le calcul du fermage est demeurée inchangée depuis 1995.

◆ *Notre combat pour une action au niveau des tribunaux paritaires : une victoire essentielle dans le Cantal*

Nos actions :

Les tribunaux paritaires des baux ruraux traitent en moyenne une centaine d'affaires par an, concernant le non paiement du fermage, la réévaluation des prix, les cessions de bail ou encore les reprises par les propriétaires...

Les assesseurs ont un rôle essentiel car ils apportent des compétences techniques et une connaissance des affaires agricoles que n'ont pas les juges professionnels.

Leur action permanente, permet aux fermiers de défendre leurs droits et le statut du fermage en toute impartialité.

Nos victoires :

Une victoire est particulièrement importante dans le Cantal : en effet, c'est après le jugement du tribunal paritaire d'Aurillac que nous avons obtenu pour la première fois en France la requalification d'une convention pluriannuelle en bail à ferme. Cette requalification fait aujourd'hui jurisprudence lorsque le prix n'est pas conforme aux barèmes préfectoraux établis.

◆ *Notre combat pour limiter la résiliation du bail en cas d'échange réglementée en 2006*

Nos actions :

Les échanges en jouissance sont une pratique courante aujourd'hui. Toutefois, le statut des baux ruraux impose au fermier concerné d'informer son bailleur. Dans le cas contraire, la jurisprudence considère que le fermier encourt une résiliation entière du bail dans lequel figurait la parcelle échangée.

La SNFM et les sections des Fermiers et Métayers des FDSEA sont intervenues pour assouplir et adapter cette mesure.

Nos victoires :

Une première avancée a été obtenue dans le cadre de l'ordonnance du 13 juillet 2006 relative au statut du fermage. Désormais, le bailleur ne peut obtenir la résiliation du bail qu'à la condition de démontrer que l'échange pratiqué lui porte préjudice.

◆ *Nos combats de demain*

Protéger le fermier et l'entreprise agricole.

La loi d'orientation du 5 janvier 2006 reconnaît l'existence d'un fond agricole. Pour autant, il nous faudra étayer ces fondations et donner un cadre précis aux différentes notions évoquées par la loi (définition du fonds agricole, relations de l'entreprise avec les autres partenaires économiques, transmission de l'entreprise agricole...).

Pour rendre l'entreprise agricole incontournable, nous devons également travailler la transmission de son outil économique : les contrats non cessibles sont aujourd'hui un frein pour les fermiers lors de la transmission. La solution, et notre ambition, c'est que la notion d'entreprise devienne la règle.

Encourager l'investissement foncier

Notre souhait est qu'il y ait des fermiers demain. A côté des porteurs du foncier agricole d'hier, de nouveaux porteurs apparaissent. Nous souhaitons que des mesures soient prises pour les y encourager en facilitant l'investissement dans le foncier agricole.

Garantir et renforcer la liberté d'exploiter.

Assurer au fermier la libre direction de son entreprise et lui donner la possibilité d'investir sera une orientation privilégiée de notre action.

Par exemple, nous poursuivrons les travaux entrepris sur la pratique des échanges. La résiliation de la totalité du bail lors de l'échange d'une seule parcelle semble en effet être une sanction disproportionnée pour le fermier. Nous veillerons à l'adapter et à l'assouplir.

Récemment, le législateur a jugé bon d'intervenir pour « verdir » le statut du fermage en donnant la possibilité d'insérer des clauses environnementales dans les baux ruraux. Ces obligations contractuelles imposeront au fermier des contraintes environnementales.

La protection de l'environnement est un objectif collectif et n'a pas à être appliqué en fonction du statut de l'exploitant. Nous nous efforcerons de revendiquer un traitement égalitaire, à savoir que les fermiers n'aient pas à supporter des contraintes environnementales supérieures aux exploitants en faire-valoir direct.

Notre ambition est de permettre une gestion libre de son entreprise par le fermier dans la mesure où elle ne porte pas préjudice au patrimoine du bailleur. Dans la plupart des cas, les initiatives du fermier n'ont pour objectif qu'une meilleure rentabilité économique de leur entreprise, c'est pourquoi il est de notre rôle de les soutenir.

Section Main d'oeuvre

Cantal

Faciliter le recours à la main d'oeuvre salariée

La FNSEA est le seul syndicat agricole reconnu par les pouvoirs publics comme représentant des employeurs de main d'oeuvre agricoles. A ce titre, nous menons au quotidien des actions pour réduire le coût de la main d'oeuvre salariée agricole ainsi que pour faciliter le recrutement.

◆ Notre combat pour l'emploi partagé

Nos actions

Face aux attentes des agriculteurs et à l'émergence de nouveaux besoins, la commission employeurs de main d'oeuvre ainsi que la FDGEA travaillent ensemble pour développer les groupements d'employeurs. Ce travail s'axe autour de plusieurs points : appui à la création, accompagnement, suivi post création, maintien d'emplois durables sur le département.

Nos victoires

Les actions entreprises ont permis de labelliser les groupements d'employeurs avec l'écriture d'une Charte Régionale.

Une aide de 4 600 € est attribuée par le Conseil Régional pour chaque création de groupement (depuis 2001, 29 groupements ont été créés).

Un long travail a permis l'ouverture de ces groupements vers le multisectoriel : désormais il est possible de créer un Groupement d'Employeurs auquel peuvent adhérer les exploitants agricoles mais également les mairies, collectivités et commerçants.

Aujourd'hui, ils ont également le droit d'établir des contrats d'apprentissage.

◆ *Notre combat pour faciliter nos recrutements*

Nos actions

Face aux difficultés de recrutement que rencontrent les exploitants agricoles, la FDSEA a établi plusieurs partenariats avec les centres de formation et l'Association Nationale Emploi et Formation. L'objectif est de développer des outils d'aide au recrutement mais également d'attirer les jeunes vers le salariat agricole.

Nos victoires

Désormais, nous bénéficions d'une bourse régionale à l'emploi agricole qui permet de recenser les offres et les demandes d'emploi sur le département. Cette bourse permet de mettre en relation les personnes tout en cernant bien les profils et compétences des salariés recherchés.

◆ *Notre combat pour la baisse des charges patronales*

Nos actions

Sans cesse, nous oeuvrons avec la FNSEA pour l'abaissement du coût du travail dans les exploitations agricoles en attirant l'attention de la MSA et des pouvoirs publics sur la nécessité d'alléger le montant des charges sociales.

Nos victoires

La loi d'orientation adoptée en 2005 a entériné une réduction TO (Travailleurs Occasionnels) :

- Elle s'applique sur 119 jours au lieu de 100 pour tous les employeurs agricoles, quelle que soit la durée du contrat (suppression de la limite de 132 jours).
- Elle va également bénéficier aux groupements d'employeurs pour une embauche en CDI.

Cette réduction permet une diminution de 58 % d'une partie des charges patronales.

De plus le travail effectué sur le suivi du régime des accidents du travail a conduit la MSA à proposer une baisse des taux de cotisation (3,95% fin 2005, 3,65% en 2006 soit - 0,30%).

◆ *Notre combat pour faciliter le remplacement pour congés*

Nos actions

Suite aux interventions de la FNSEA, Dominique BUSSEREAU avait annoncé lors du Congrès 2005 de la FNSEA la mise en place d'une aide au remplacement.

Nos victoires

Le décret d'application relatif au crédit d'impôt remplacement congés créé par la Loi d'Orientation Agricole est aujourd'hui appliqué. Grâce à nos revendications, le champ d'éligibilité est plus large que celui initialement annoncé.

◆ *Nos combats de demain*

L'agriculture va connaître de profondes mutations dans les cinq prochaines années. Dans ce cadre, le recours au salariat sous différentes formes devrait progresser de façon très significative. L'aspiration logique du monde agricole à une parité dans les conditions de vie avec les autres secteurs économiques oblige à proposer des solutions innovantes et efficaces.

C'est ainsi que les responsables professionnels de la commission emploi souhaitent donner aux agriculteurs les moyens de pérenniser voire de développer leurs entreprises de façon viable et durable.

Sur la base de ces éléments, l'emploi partagé dans le cadre d'un groupement d'employeurs est sans conteste une des solutions. Il permet d'allier flexibilité et pérennisation de l'emploi salarié. Grâce à l'ouverture de ces groupements vers le multisectoriel, nous pourrions maintenir des emplois stables de façon durable.

Autre point important sur lequel nous mettons la priorité, la dimension performance/condition de travail/prévention des risques qui nécessite un partenariat avec la MSA.

Nous veillerons également à la conservation de nos avantages notamment pour le maintien du contingent d'heures supplémentaires prévu par l'accord sur la durée du travail afin que le coût de l'emploi reste supportable pour nos employeurs.

Nos actions sur le développement d'outils de valorisation de l'image et de recrutement des salariés seront poursuivies de même que la promotion de la passerelle « salariat/installation ».

Ce pari audacieux du monde agricole n'est pas le premier. Il allie foi en l'avenir, capacité d'adaptation et d'innovation face à un monde en mouvement. C'est en ce sens que ce projet a besoin d'être développé. Ainsi, nous contribuerons ensemble, à la dynamique de nos territoires ruraux.

Nos combats pour toutes et tous

Au-delà du travail réalisé par chaque section, la FDSEA mène également des combats qui concernent l'ensemble des agricultrices et des agriculteurs, quels que soit leur statut ou leurs productions :

◆ *Notre combat pour la reconnaissance des spécificités des zones herbagères de Montagne*

↳ *ICHN : une succession de revalorisation*

Nos actions

Forte de l'imposante mobilisation qui avait eu lieu en octobre 2000 sur les pentes du Lioran, la FDSEA du Cantal, appuyée par la FRSEA Massif Central et la FNSEA, a continué à revendiquer une revalorisation conséquente des Indemnités Compensatrices de Handicaps Naturels.

Nos victoires

L'action du Lioran a conduit à une première revalorisation de l'ICHN de 6 millions d'euros pour le département du Cantal.

En 2002, le Ministre de l'Agriculture avait annoncé lors des Assises Nationales pour la Montagne une majoration de 50 % de l'ICHN sur les 25 premiers hectares. A ce jour, le montant pour les 25 premiers hectares a été augmenté de 30 % passant de 134,33 €/ ha en 2002 à 174,63 / Ha pour la montagne simple en 2006, permettant une augmentation de 1 000 € pour une exploitation d'au moins 25 hectares. L'enveloppe départementale dépasse ainsi les 38 millions d'euros. Une nouvelle augmentation est envisagée pour 2007.

PHAE : un rééquilibrage en faveur des zones herbagères

Des actions

La prime à l'herbe a été instaurée en 1993 pour corriger partiellement l'avantage concurrentiel donné à l'élevage intensif par la prime au maïs ensilage.

La FDSEA du Cantal a sans cesse revendiqué son augmentation pour combler le déficit de compétitivité de nos exploitations herbagères.

Des victoires

En 2003, la PHAE a été augmentée de 70 % passant de 45,73 € (300 F /ha) à 76,22 € / ha (500F / ha).

A ce jour, ce sont plus de 4 500 exploitations cantaliennes qui bénéficient de mesures herbagères au travers de la PHAE ou au travers d'un CTE. Le département du Cantal dispose ainsi de la première enveloppe française en matière de mesures herbagères, soit 19 millions d'euros.

Le Ministre de l'Agriculture a annoncé que les agriculteurs ayant contractualisé un CTE pourrait bénéficier d'une prime à l'herbe à l'issue du CTE.

Produits de Montagne: une reconnaissance officielle

Des actions

L'appellation Montagne et l'encadrement de cette domination constituent un espoir de valorisation supérieure pour une grande partie de notre production agricole départementale. Les représentants de la FDSEA ont contribué à la rédaction des règlements techniques nationaux.

Des victoires

Les règlements techniques nationaux ont été validés en février 2004 et réservent désormais l'appellation Montagne aux produits dont l'ensemble du cycle de production et de transformation se déroule en zone de Montagne.

Notre combat pour la modernisation de nos exploitations

Plan bâtiment : un levier pour moderniser l'outil de travail de demain

Nos actions :

Dans le Cantal, l'altitude et le climat nécessitent un hivernage des animaux, selon les zones du département de 4 à 6 mois, ce qui génère des besoins importants en bâtiments.

En janvier 2003, une délégation cantalienne conduite par la FDSEA avait rencontré Hervé GAYMARD, au Ministère de l'Agriculture, afin de lui faire part du besoin considérable de modernisation des bâtiments agricoles cantaliens. Cette demande avait été réitérée lors de sa visite dans une exploitation agricole en juillet 2003.

Nos victoires :

Véritable victoire syndicale, le nouveau Plan Bâtiment, a été doté de 20 millions d'euros supplémentaires en 2005 (soit 80 millions au total) et est opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2005 :

- il est accessible à tous les éleveurs sans considération d'adhésion à un groupement de producteurs
- la procédure est simplifiée (guichet unique)
- le taux de subvention atteint 50 %
- une meilleure cohérence entre le plan bâtiment et le PMPOA a été acquise pour l'efficacité d'emploi des crédits
- nous avons obtenu l'inscription du plan bâtiment dans le 2^{ème} pilier, ce qui permet de doubler l'enveloppe nationale par un cofinancement européen.

Dans le Cantal, ce sont près de 500 dossiers qui ont été déposés à ce jour, soit en moyenne 2 projets de modernisation de bâtiments agricoles par commune du département. On comptabilise encore une vingtaine de nouveaux projets par mois.

◆ *Notre combat sur le front des sécheresses*

Nos actions

Dès que les effets de la sécheresse se sont fait sentir sur notre département, la FDSEA a mobilisé tous ses moyens disponibles pour venir en aide aux éleveurs touchés.

Nos actions ont porté d'une part :

sur la sensibilisation et la sollicitation des pouvoirs publics afin que les éleveurs aient la trésorerie suffisante pour assurer l'alimentation des animaux.

Nous avons :

- organisé des visites sur le terrain du Ministre de l'Agriculture, du Préfet, du DDAF, des responsables de nos organisations nationales...
- Réalisé des reportages avec des médias nationaux (TF1, France 3, LCI, Canal +...) et locaux
- Participé à l'ensemble des commissions d'enquêtes
- Déposé une demande collective de dégrèvement foncier

Sur l'approvisionnement en fourrages des exploitations

Nous avons

- Organisé des achats groupés pour limiter la spéculation sur les prix des fourrages. En 2003, 55 000 tonnes ont pu être ainsi acheminées par l'intermédiaire de l'Association Calamités Cantal ou d'opérations locales ; mobilisant plus de 3 000 camions, 8 trains, 2 convois militaires et un convoi de tracteurs. En 2004, 2005 et 2006, le groupement d'achat départemental a été activé afin d'éviter la surenchère sur les prix de marché.
- Mis en place un aliment solidarité sécheresse, dont le prix et la composition ont été négociés avec les marchands d'aliments pour une livraison chez tous les éleveurs du Cantal.

Nos victoires

Nous avons obtenu :

- 26,8 millions d'euros au titre des calamités en 2003, 18,8 millions d'euros au titre de 2005, 11,9 millions demandés au titre de 2006
- 9 millions d'euros d'aide à l'approvisionnement en 2003
- 39 Millions d'euros de prêts sécheresse en 2003
- Le dégrèvement de la TFNB en 2003, 2005 et 2006 pour toutes les exploitations du département

◆ *Nos combats contre la nouvelle réforme de la Politique Agricole Commune*

Nos actions

Avec la FNSEA et les JA, la FDSEA du Cantal a combattu et dénoncé les conséquences des propositions de la réforme de la PAC émanant du Commissaire européen Franz FISCHLER.

Le 26 mai 2003, plusieurs centaines d'agriculteurs du Cantal se sont rendus à St Etienne, une des 4 villes françaises, où 30 000 agriculteurs français ont manifesté contre cette réforme

Nos victoires

Si la Commission européenne n'a pas retiré son projet, la pression syndicale a permis d'apporter des modifications importantes. La réforme du 26 juin 2003 adoptée par les Etats membres confirme le maintien de la PMTVA et le prolongement des quotas laitiers. La mise en oeuvre des DPU prend en compte les investissements, les reconversions et les évolutions foncières intervenues sur les exploitations depuis 2000.

Par ailleurs, le budget agricole communautaire a été préservé jusqu'à l'horizon 2013 grâce à l'influence de la France, dont la position a largement été déterminée par le poids du syndicalisme majoritaire.

◆ *Nos combats pour limiter les dégâts de gibier*

Nos actions

Suite à la recrudescence des dégâts de gibiers, les responsables locaux de la FDSEA et des JA se sont fortement mobilisés en 2006 pour exiger auprès des pouvoirs publics et des chasseurs une régulation drastique des populations.

Nos victoires

- Les plans de chasse pour les cervidés ont été augmentés de 50 % pour la prochaine période de chasse. Des battues administratives aux sangliers ont été effectuées.

◆ *Nos combats pour rééquilibrer les rapports de force avec la grande distribution*

Nos actions

En novembre 2002, la FDSEA et les JA du Cantal ont participé au blocage national des centrales d'achat pour dénoncer les pratiques abusives des GMS vis à vis de leur fournisseur.

A plusieurs reprises, nous avons interpellé les représentants de l'Etat pour leur demander d'autoriser par la loi les agriculteurs à se regrouper pour peser face à la grande distribution.

Nos victoires

Suite aux actions de la FNSEA et des JA, la loi a été appliquée avec plus de rigueur pour sanctionner les pratiques commerciales abusives, notamment sur les marges arrière. Les sanctions judiciaires sont depuis en augmentation croissante.

La loi d'orientation du 5 janvier 2006 a prévu d'encourager le regroupement de l'offre de produits agricoles, en reconnaissant aux producteurs la possibilité de se regrouper en centrale de vente.

◆ *Nos combats pour réduire les taxes*

Nos actions

Nous avons appuyé les revendications nationales de réduction de charges.

Nos victoires

- La suppression progressive de la TFNB a été annoncée par le Président de la République lors de son déplacement à Murat en 2004. La diminution de la TFNB est d'ores et déjà de 20% en 2006.
- La FNSEA a proposé et obtenu la création d'un nouveau dispositif d'épargne défiscalisée favorisant la constitution d'une épargne professionnelle de précaution pour aider les agriculteurs à faire face à ces risques.
- Le remboursement de la TIPP a été portée à 5 € / 100 l de fuel

◆ *Nos combats pour limiter les contraintes environnementales excessives*

Nos actions

Nos actions ont consisté à limiter les contraintes et charges que veulent mettre en place les pouvoirs publics sur notre secteur. Notre combat est de faire entendre la voix de l'agriculture contre ceux qui veulent sanctuariser une grande partie des terres agricoles

Nos victoires

- La FNSEA obtient un rehaussement des seuils d'autorisation des installations classées d'élevages bovins et volailles
- La FNSEA obtient un plafonnement de la redevance élevage à 6 millions d'euros par an.
- Les agriculteurs seront systématiquement associés pour la réalisation des documents objectifs en zone Natura 2000.

◆ *Nos combats de demain*

Un soutien public indispensable à l'équilibre de notre activité

Depuis la mise en œuvre de la réforme agricole de 1992, l'agriculture européenne bénéficie de soutiens publics directs pour compenser partiellement les baisses de prix des produits agricoles.

L'agriculture du Cantal a subi, au même titre que les autres régions, des diminutions de prix notamment en viande bovine et désormais en production laitière. L'équilibre économique de nos productions nécessite que nous conservions ces soutiens publics à leur niveau actuel.

Qu'ils soient attribués sous forme de DPU ou d'aides partiellement couplées (PBC, prime à l'abattage, prime céréales) ou totalement couplées (PMTVA), nous demeureront vigilants sur leur maintien dans le cadre des nouvelles réformes de la PAC envisagées par Bruxelles.

Par ailleurs, le département du Cantal fait partie dans son intégralité des zones de Montagne. Le climat, le relief constituent des sources de handicaps naturels préjudiciables à la compétitivité de nos exploitations et aux conditions de travail des exploitants.

La politique de la Montagne depuis 1972, la politique de l'Herbe après 1992 ont marqué une reconnaissance historique des spécificités agricoles du Massif Central.

Ces politiques donnent satisfaction aux agriculteurs de montagne dans leurs objectifs, elles nécessitent toutefois une défense spécifique. Nous devons nous mobiliser pour rappeler aux pouvoirs publics :

*leur promesse de revaloriser de 50 % les 25 premiers hectares de l'ICHN ;
que le budget envisagé pour la future prime herbagère est largement sous-évalué dans la perspective de conserver le soutien aux élevages herbagers des zones inconvertibles ;
que les taux bonifiés demeurent utiles pour accompagner la modernisation de notre outil de travail en zone de montagne ;
que des moyens financiers spécifiques doivent être réservés aux outils agro-alimentaires ;
qu'une politique ambitieuse de désenclavement des zones de montagne soit conduite.*

Enfin, nous attendons des pouvoirs publics qu'ils traitent, à leur tour, avec équité les conjoints lors des attributions des soutiens publics. Nous ne pouvons pas accepter que les époux qui travaillent sur une même exploitation ne bénéficient pas d'un droit identique pour l'accès aux aides. Nous ne cesserons de revendiquer haut et fort la transparence totale, quelle que soit la forme juridique de l'exploitation.

Favoriser une politique d'investissement et de création de valeur ajoutée

Parallèlement à la défense des soutiens directs, il est plus que jamais indispensable de rechercher la valorisation maximale de nos produits agricoles.

C'est dans le prix de vente de nos produits que nous souhaitons trouver la rémunération de notre travail et de nos investissements.

C'est possible si nous savons adopter les bonnes stratégies pour être conquérants sur les marchés en partenariat avec les acteurs de nos filières.

Pour ce faire, nous nous devons d'encourager tant sur le plan professionnel qu'avec l'appui de l'Etat ou des Collectivités Locales, les initiatives économiques.

Pour tirer partie de la notoriété de notre territoire et de nos savoir faire, il est indispensable de favoriser l'identification de nos produits au travers des appellations d'origine : AOC, IGP, provenance Montagne...

Si l'identification est un atout, elle ne constitue pas une condition suffisante pour dégager un revenu. Nous avons trop d'exemples de produits où la valeur ajoutée a été confisquée par des transformateurs ou des distributeurs qui ne nous laissent que la portion du plus faible.

Aussi, face à des distributeurs de plus en plus concentrés, les agriculteurs n'ont pas d'autres solutions que de regrouper l'offre par produit différencié. Il en va de notre avenir de savoir développer et favoriser des méthodes commerciales innovantes, telles que les centrales de vente.

La conquête des marchés impose que nous disposions d'exploitations performantes et modernes. L'investissement dans les exploitations est le signe le plus visible d'une agriculture compétitive qui croit en son avenir.

A ce titre, il ne saurait être question d'abandonner la bonification d'intérêt dont bénéficient les prêts de modernisation, ou de voir le plan bâtiments s'arrêter faute de crédits disponibles.

L'agriculture, un secteur stratégique de notre économie

L'agriculture est une composante essentielle de l'économie nationale et cantalienne.

En France, ce sont 3,3 millions de personnes qui participent à la vie de la filière agricole que ce soit en production, transformation, approvisionnement ou encore services à l'agriculture et au monde rural, pour des travaux permanents ou saisonniers. 14 % de la population active nationale travaille ainsi grâce à l'agriculture française.

Dans le Cantal, les actifs qui travaillent dans l'agriculture et l'agro-alimentaire représentent 20 % de la population active du département, ce à quoi il faut rajouter les milliers d'emplois induits.

Notre rôle syndical est de veiller à ce que nos élus aient conscience de cette réalité économique et sociale. Nous nous devons de la leur rappeler pour qu'ils en mesurent les enjeux, et ceci qu'ils siègent dans des instances communales, ou dans les plus hautes instances nationales et européennes.

Désormais, l'agriculture occupe une place particulière dans la société car elle peut répondre à nombre des besoins essentiels de nos concitoyens. Le rôle des agriculteurs ne se résume plus à celui de simples fournisseurs de matières premières agricoles, mais revêt de multiples dimensions.

En premier lieu, l'agriculture permet à l'Europe de bénéficier d'une indépendance alimentaire. Les consommateurs européens sont assurés de disposer de produits alimentaires en quantités suffisantes quels que soient les aléas climatiques, économiques ou conflits qui peuvent se produire sur notre planète.

Au-delà de l'aspect quantitatif, l'agriculture met à disposition des consommateurs européens des produits sains et tracés, garants d'une sécurité alimentaire maximum.

Face au dépeuplement des zones rurales, l'agriculture reste le premier aménageur du territoire. Elle œuvre à la préservation de l'environnement tout en maintenant une vie économique et sociale dans des territoires isolés.

Avec la fin programmée des énergies fossiles, ce sont aussi de nouvelles missions qui s'ouvrent à l'agriculture. Les productions agricoles permettront demain de participer à l'indépendance énergétique de la France et de l'Europe.

Nous sommes les acteurs d'un secteur d'activité stratégique pour notre économie. Nous nous devons d'assumer cette mission avec fierté et responsabilité.

Les Etats-Unis ne s'y trompent pas et réaffirment en permanence le rôle stratégique de leur agriculture.

Nous attendons de nos élus et des pouvoirs publics qu'ils agissent à notre égard à la hauteur des enjeux qui sont les nôtres.

Au cours de ces 6 dernières années, nos combats et nos actions ont été nombreux et bien souvent couronnés de succès.

Face aux combats de demain, l'agriculture ne pourra faire valoir ses intérêts et ses atouts qu'au travers d'un message clair et responsable.

Avec la FNSEA, les JA et les associations nationales spécialisées, nous pouvons remporter de nouvelles victoires. Notre avenir sera avant tout la conséquence de nos actions, de notre travail, de notre mobilisation.

◆ Des Départs et des Arrivées

Nous avons le plaisir de saluer l'élection


- De Laurent PRADEL pour le canton de St Flour Nord qui succède à Bernard GRENIER

C'est avec plaisir que nous accueillons ce nouveau responsable et avec beaucoup de chaleur que nous remercions l'ancien pour le travail qu'il a accompli, en sachant que son appui et son engagement nous seront toujours précieux.

Au sein de l'équipe administrative, nous enregistrons l'arrivée de Marie LACOMBE en charge du dossier emploi en remplacement de Sandrine CHAUVET qui a rejoint la MSA du LOT, de Caroline VAN RAES en charge de la comptabilité en remplacement de Sylvie MEINIER, et Lise MARCANTOGNINI en charge du dossier viande, de la section des fermiers et du GAC en remplacement de Jérôme PUECH qui a rejoint le GDS du Cantal.



Fdsea du Cantal
26 Rue du 139^{ème} R.I.
B.P. 239
15002 AURILLAC Cedex

 : 04.71.45.56.20
Fax : 04.71.45.56.25
fdsea15@fdsea15.fr